

Dr Alexandre YAILIAN Psychiatre, UDSAA







### Introduction

- Rétablissement
  - Processus individuel et collectif d'autonomisation après le diagnostic
  - □ Se rétablir ≠ guérir
  - Faire face, vivre avec
  - Insertion dans la vie socioprofessionnelle

### **Définitions**

- Habitat
  - Beaucoup plus qu'un « logement »
  - Englobe les relations et les modes d'interaction avec tout l'environnement
- Habitat inclusif = Habitat A.P.I.
  - Accompagné
  - Partagé
  - Inséré dans la vie locale

### Un écho à la devise républicaine

- Permettre à chacun d'être « capable » malgré le handicap ou l'âge
  - Liberté
- Désir de droit commun : pouvoir habiter à l'égal de tous au milieu de tous
  - Égalité
- Recréer un tissu social : diminuer l'isolement
  - Fraternité

### Habitat dans la cité

- A proximité des services
  - Publics
  - Transports
  - Commerces
  - Soins
  - Sociaux et médico-sociaux
- C'est la résidence principale de la personne

Soutien à l'autonomie de la personne

Veille et sécurisation de la vie à domicile

Habitat Inclusif

Soutien à la convivialité

Aide à l'inclusion sociale des personnes en situation de fragilité

## Pour qui?

 Libre choix => en dehors de tout dispositif d'orientation sociale ou médico-sociale

Pas d'orientation de la CDAPH

### Un domicile ordinaire?

- Oui, mais...
  - Mise en commun
    - · Moments de vie quotidienne (repas, loisirs)
    - · Services d'aide à la personne
  - « Être chez soi sans être seul·e »

# Une « troisième voie » entre le logement ordinaire et l'établissement médico-social

Logement ordinaire « occuper » un logement Trouver ses propres solutions

Etablissement médico- « être accueilli » Passivité dans la

social recherche de solutions ?

Habitat inclusif Partager une vie à Mobiliser la

plusieurs, avec des règles participation de tous

pour rechercher une

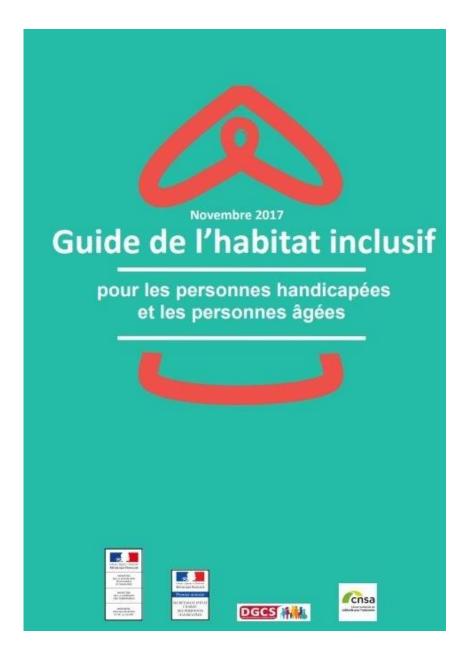
solution

### **Transformations**

- Trouver des espaces de vie partagés (tout en gardant des espaces privés, intimes)
- Prévoir l'animation des moments de partage de vie, la répartition des tâches, la médiation des conflits, etc
- Gain d'organisation et économies possibles

## Depuis 2017

- Favoriser les développement de l'habitat inclusif
- Viser la pérennité
  - Impulser une démarche nationale
  - Sécuriser le modèle économique
  - Lever les obstacles juridiques
- Guide de l'habitat inclusif pour les personnes âgées et les personnes handicapées



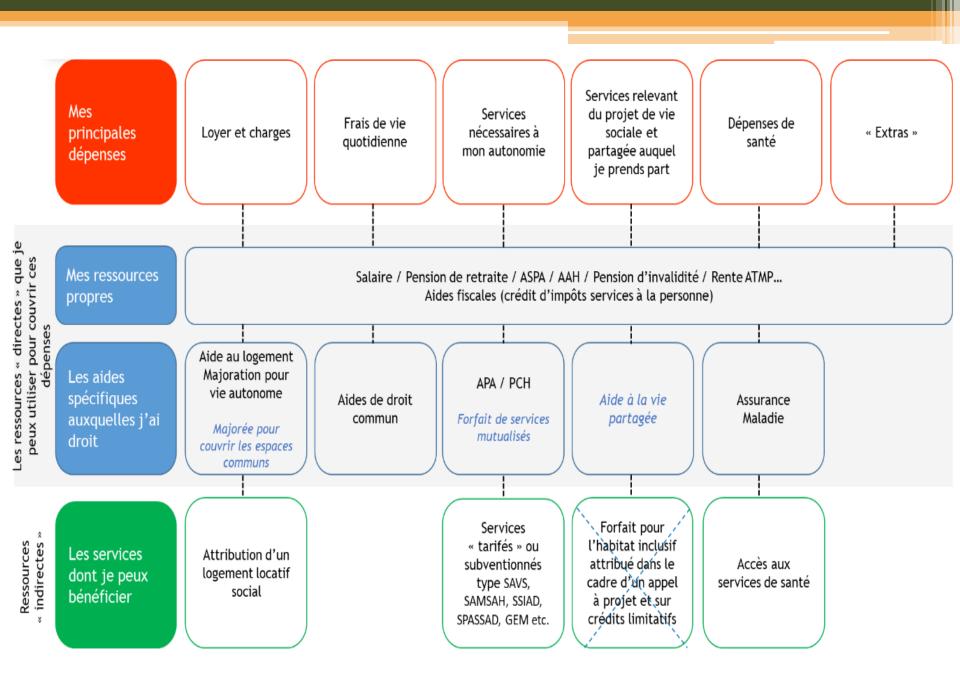
 https://www.cnsa.fr/ documentation/guide
-de l-habitatinclusif-pour-lespersonneshandicapees-et-lesperson.pdf

### Le forfait habitat inclusif

- Depuis 2019
- Finance l'animation du projet de vie sociale et partagée au sein d'un habitat inclusif
- 3000 à 8000 € par an et habitant \*
- Le forfait est attribué à la structure
- En 2021, la CNSA allouera aux agences régionales de santé jusqu'à 25 millions d'euros pour financer les forfaits habitat inclusif au sein d'habitats inclusifs.

## Aide à la vie partagée (AVP)

- Depuis 2021
- L'aide est demandée à titre individuel
- Montant similaire au forfait précédent
- Accord entre le département et la CNSA
- 600 projets en 2022



### Merci de votre attention

